
Adresse de la société populaire de Vic (Meurthe) qui félicite la Convention pour avoir reconnu l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme, en annexe de la séance du 23 messidor an II (11 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse de la société populaire de Vic (Meurthe) qui félicite la Convention pour avoir reconnu l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme, en annexe de la séance du 23 messidor an II (11 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 79;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23463_t1_0079_0000_10

Fichier pdf généré le 21/07/2021

La séance est levée (1).

Signé, LOUIS (du Bas-Rhin), *président*; TUR-
REAU, BORDAS, BESSON, A. DUMONT, LEGENDRE,
BRIVAL, *secrétaires*.

AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

43

[La Sté popul. des Jacobins de Commune-Affran-
chie (2), amis de Chalier et Gaillard à la Conv.;
16 mess. II] (3).

« Législateurs,

Nous vous faisons parvenir l'expression de notre
Réconnaissance pour les brillants succès que vos
opérations viennent de procurer aux armes de la
République; nous vous félicitons du courage de ces
guerriers, que la voix de la Patrie en danger a
d'abord fait voler à la défense des frontières, et qui
rejoignant aujourd'hui les Phalanges barbares dont
l'invasion souilloit notre territoire, cueillent des
moissons de lauriers dans les plaines du Nord, sur
les rives de la Sambre, dans les champs arrosés par
le Rhin et jusques sur le front glacé des Alpes et des
Pyrénées.

Le bruit de leurs victoires a rétentit dans notre
cité, nous les avons aussitôt célébrées par un en-
thousiasme universel et par les cris 1 000 fois répé-
tés, « Vive la République ».

Au milieu de cette allégresse, les Amis de Cha-
lier et Gaillard réunis en séance extraordinaire ont
unanimentement mêlée leur voix aux concerts de
louange dont retentit pour eux la France entière.

Qu'ils continuent ces généreux guerriers à mar-
cher ainsi de triomphe en triomphe.

Le moment heureux n'est pas loin où toutes les
contrées de l'Europe qui sont encore plongées dans
le sommeil de la servitude, s'éveilleront aux accents
de la liberté et vomiront leurs tyrans sur quelques
plages désertes de la Tartarie.

Ce moment, Législateurs, sera votre ouvrage;
jouissez d'avance de la Gloire qu'il vous prépare et
pour l'accélérer ordonnez à nos armées de poursui-
vre sans relâche la horde épouvantée des enfants de
l'infâme Albion et des vils satellites de la Prusse et
de l'Autriche.

Pour nous, innébranlables au poste où l'intérêt
de la Patrie nous a placé, nous ne cesserons de
surveiller au dedans tous les fripons, tous les machi-
nateurs de faction libéricide; ainsi les cœurs de
tous les patriotes se répondront de toutes les extré-

(1) P.V., XLI, 193. Nota : Deux affaires portant décrets
n° 9884 (sur rapport de Coupé de l'Oise) et n° 9885 (sur
rapport de Frécine) ne sont pas mentionnées au P.V. Pas de
traces dans la série C.

(2) Rhône.

(3) C 310, pl. 1209, p. 29. Bⁱⁿ, 26 mess.

mités de la République et tandis que l'aspect du
drapeau tricolore forcera l'aigle imperial à fuir le
pays déffendu par les carmagnoles, les Sans
culottes, leurs freres, traduiront au tribunal révolu-
tionnaire tous les conspirateurs du dedans.

Infatigables Montagnards, comptez sur notre
zèle, comptez sur notre reconnoissance; ainsi que
les vainqueurs de *Fleurus*, nous nous ecrions, qu'il
n'est point de retraite aujourd'hui; comme eux, nous
combattons tous nos ennemis à mort; comme eux,
nous en triompherons et la République sera sauvée.
Vive la République ! S. et F. ».

BARRAUD (*présid.*),
CHALON, MILET (*secrétaires*).

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

44

[La Sté popul. de Vic (2) à la Conv.; s.d.] (3).

« Législateurs,

Reconnaître l'existence de l'Etre Suprême et
l'Immortalité de l'ame, c'est proclamer les principes
de la saine morale dont la pratique assure le bon-
heur du peuple français.

A vous était réservée la gloire de foudroyer ainsi
les perfides apôtres de l'atheisme vils supposts de
nos ennemis.

Quelle tâche plus heroïque que celle de cimenter
le triomphe de la raison.

C'est là cependant votre ouvrage que les peuples
de la Terre connaîtront, quand ils n'auront plus le
respect superstitieux pour leurs tyrans prêchant
sans cesse au nom des dieux une aveugle et basse
soumission.

Pour nous, Législateurs, irrévocablement atta-
chés à vos principes, nous vous promettons de les
propager efficacement.

Nous ne violenterons pas les opinions religieuses
des creduls sectaires, mais par des instructions fra-
ternelles, nous les contraindrons à n'aimer d'autre
Religion que celle qui rend Citoyens.

CIOQUET (*présid.*),
GEORGES (*secrét.*), SANTRÉ (*secrét.*).

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

45

Un secrétaire lit la lettre suivante :

[Lakanal, repr. dans le départ' de la Dordogne, et
autres environnants, à la Conv.; Bergerac, 13
mess. III] (5).

(1) Mention marginale datée du 23 mess. *J. Perlet*,
n° 657; *J.S. Culottes*, n° 512 (selon cette gazette c'est Javo-
gues qui a fait décider la mention honorable et l'inscription
au bulletin); *Audit. nat.*, n° 660; *Ann. R.F.*, n° 224.

(2) Meurthe.

(3) C 310, pl. 1209, p. 24.

(4) Mention marginale datée du 23 mess.

(5) *Mon.*, XXI, 188. Bⁱⁿ, 25 mess. (1^{er} suppl^t); *Débats*,
n° 659; *J. Paris*, n° 558; *M.U.*, XLI, 376; *Rép.*, n° 204; *J.-
S. Culottes*, n° 512; *J. Perlet*, n° 657; *F.S.P.*, n° 372; *Ann.
R.F.*, n° 224; *Audit. nat.*, n° 656; *J. Sablier*, n° 1431.